

SOMABY
Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
déclarée à la Préfecture de Le Mans (72)
N° W401002937
Siège social : 57, Rue de Mayenne
72140 SILLE LE GUILLAUME

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente et un mai, vote par internet en raison de l'épidémie de COVID-19,

Rappel des informations envoyées

Chaque membre a reçu un courriel de convocation un mois avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce courriel de convocation reçu par chaque membre contenait les documents suivants :

- Une convocation à l'AGO indiquant l'ordre du jour ;
 - Le rapport financier de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
 - Le budget prévisionnel 2021 ;
 - Les pouvoirs pour l'AGO ;
 - Lettre de candidature pour un poste au sein du conseil d'administration.
- Chaque membre à jour de cotisation et ayant plus d'un an d'ancienneté a reçu un courriel Balotilo lui permettant de procéder aux votes par internet.

Pointage des votants

Pour des raisons sanitaires relatif au COVID-19 il n'y a pas eu d'AGO physique, il est simplement fait un état des votes par internet via Balotilo.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 17 votes ont été exprimés par internet *via* Balotilo. Il y a plus de 10 % de votants pour **58 adhérents au 31/12/20, 49 électeurs sont éligibles (soit 35% de votants)**, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement se tenir conformément aux statuts et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Présentation brève du déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire et des conditions de vote de façon anonyme.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le pointage a été fait via Balotilo.

Résolution AGO

Première résolution : Approbation du rapport financier

Mise à disposition du rapport fait par M. Bruno MORIN-SALLARD.

17 Votants / 16 OUI – 1 BLANC

Le rapport financier est adopté à la majorité.

Deuxième résolution : Approbation du budget prévisionnel

Mise à disposition du budget prévisionnel fait par M. Bruno MORIN-SALLARD.

17 Votants / 15 OUI – 2 BLANC

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité.

Troisième résolution : Approbation du nouveau siège social

17 Votants / 16 OUI – 1 BLANC

Le nouveau siège social est adopté à la majorité.

Il est donc transféré au 4, Impasse de l'église 27120 Boisset les Prévanches

Quatrième résolution : Election de d'un poste d'administrateur

Pour rappel les candidatures reçues : M. Christophe BROSSAMAIN.

Vote pour la candidature de M. Christophe BROSSAMAIN.

17 Votants / 13 OUI – 1 NON - 3 BLANC

L'élection de M. Christophe BROSSAMAIN est adoptée à 93%.

Nous remercions les personnes présentes à cette AGOA en ligne et ceux ayant voté.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et accepté par les membres présents et les mandataires des membres représentés.

Le responsable de l'AGO,
M. Bruno MORIN-SALLARD